

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le jeudi 27 octobre 2022 - 14h30, salle de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Séance du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 27 octobre à 14h30, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

Présents :

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY

Membres suppléants : Christian PELTIER

Absent excusé : M. Jean-Jacques BIGOURET

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

1) Compte rendu du comité syndical du 22 juin 2022

Aucune observation

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

2) Participations des communes

Vu la délibération n° DE_260922_1 du Conseil municipal de la Commune de Saint-Silvain-Bellegarde portant sur la participation financière au Syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

Vu la délibération n°2022/17.1 de la commune de Bellegarde en Marche portant sur la participation 2022 au centre de santé

Le Président indique qu'il a reçu les délibérations des communes de Bellegarde en Marche et Saint-Silvain-Bellegarde concernant les participations 2022 s'élevant à 10 000 €

Il demande l'autorisation du comité syndical pour appeler ces participations.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les participations d'un montant de 10 000 € des communes de Bellegarde en Marche et Saint-Silvain-Bellegarde.
- **AUTORISE** le Président à appeler ces participations.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

3) Travaux lot 4 - couverture étanchéité

Monsieur le Président indique que les réserves pour le lot n°4 - couverture étanchéité n'ont pas été levées par le Maître d'œuvre. Il propose de faire des essais pour contrôler si les fuites existent toujours.

Un courrier sera transmis à l'architecte afin qu'elle convoque l'entreprise aux essais le mercredi 2 novembre 2022.

En ce qui concerne le chauffage, Monsieur le Maire de BELLEGARDE indique que la convention avec l'EPHAD est en cours de rédaction.

4) Autorisation de dépenses 2023

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, autorise le Président à engager, à liquider et à procéder au mandatement, avant le vote du budget 2023 :

- **Des dépenses de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- **Des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Compte	Crédits ouverts en 2022	Dépense autorisée en 2023
231	205 000 €	51 250 €

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

5) **Questions diverses**

Pas de questions

La séance est levée à 15h30

Le Président,
Alain BUJADOUX,

La secrétaire,
Michèle ALOUCHY

Les membres